délimitation des zones constructibles

. U . constructions autorisées
- avec assainissement autonome selon S.C.A. à 2000m²
- (Ua : activités)

. N . constructions non autorisées - article L 124-2 - à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

espaces boisés

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
DU 15 JUIN 2007
Le Sous-Préfet
de l'Arrondissement de Muret
Damien DEVOLUISSOUX

commune de

GRATENS

REÇU LE
14 JUIN 2007
À LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

CARTE COMMUNALE

département de la Haute Garonne

.3. PLAN de ZONAGE échelle 1 / 5 000

Approbation

Prescrite le : 5 octobre 2001
Présentée au conseil municipal le : 30 mars 2006
Mise à l'enquête le : 9 mai 2006
Approbation le : - 7 DEC. 2006

Loufiez marchant architecte d.p.l.g. urbaniste d.e.a.s 29 allée des bouvreuils 31650 SICORENS tél/fax 05 61 20 76 66

commune de GRATENS

- Fonds de plan mis à jour : Novembre 2006 -